



## DIALOGUE SOCIAL

SARL au capital de 10 000 euros  
14 impasse des garrigues  
30 870 Clarensac  
SIREN : 833.573.512

Organisme de formation enregistré sous le n° : 76300524130  
Agrée en vue de la formation économique des membres du CSE  
Agrée en vue de la formation SSCT des membres du CSE

Contact : Clémence Chumiatcher  
cchumiatcher@lafaabrickcherdet.fr  
06 64 75 50 66

# FORMATION SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL A DESTINATION DES ELUS DE GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

## **Objectifs pédagogiques :**

- Définir et comprendre les enjeux en termes de santé, sécurité et conditions de travail dans des collectifs dispersés
- Mettre en œuvre la mission des élus auprès de salariés
- Connaître les obligations juridiques de l'employeur en matière de SSCT dans la coactivité
- Connaître les droits et devoirs d'un CSE de moins de 50 salariés
- Connaître et savoir solliciter les acteurs en matière de RPS

## **Journée 1 :**

### **Demi-journée 1 : La responsabilité de l'employeur et des autres acteurs de SSCT**

- Introduction
- Les obligations de l'employeur en termes de santé, sécurité et conditions de travail
  - L'obligation de sécurité de l'employeur et analyse de l'article L4121-1
  - Les documents obligatoires : DUERP, Affichage, règlement intérieur, plan de prévention avec les adhérents, etc.
  - Analyse d'un DUERP incluant la notion de coactivité
- Focus sur les différents acteurs de la santé au travail
  - Acteurs internes (groupement d'employeur et adhérents) et missions
  - Acteurs externes et missions

- Coactivité : enjeux spécifiques et responsabilités partagées.

## **Demi-journée 2 : Les moyens d'action du CSE en SSCT dans un groupement d'employeurs**

- Les moyens du CSE concernant la SSCT
  - Les droits d'alerte : danger grave et imminent, atteinte aux droits des personnes, atteinte à la santé publique et à l'environnement
  - Le droit de retrait du salarié
  - La saisine de l'inspection du travail
  - Les inspections du CSE

### **Journée 2 :**

## **Demi-journée 3 : La composition d'un CSE**

- Composition et nombre de siège
  - L'élection et l'attribution des sièges au CSE
  - Les membres internes à l'entreprise et leurs rôles en matière de SSCT
  - Les membres externes à l'entreprises et leurs rôles en matière de SSCT
  - Les réunions du CSE

## **Demi-journée 4 : Le rôle des élus du CSE**

Définition de la hiérarchie des normes en droit du travail

- Les réclamations individuelles et collectives dans les entreprises de moins de 50 salariés
- Apprendre à effectuer des recherches sur des bases juridiques fiables
- Le rôle environnemental du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés
- Le rôle d'un CSE de plus de 50 salariés
  - Les consultations récurrentes et ponctuelles du CSE
  - Focus sur l'inaptitude au poste de travail
  - La gestion des budgets du CSE

### **Journée 3 :**

## **Demi-journée 5 : La gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles**

- Les accidents de travail et de trajet
- La maladie professionnelle
- Les procédures d'enquêtes à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle et la méthodologie de l'arbre des causes.

- La gestion des accidents du travail dans la coactivité : comment mener les enquêtes ?

## **Demi-journée 6 : La définition et la prise en charge des risques psychosociaux dans l'entreprise**

- Les différentes définitions des risques psychosociaux
- Apprendre à reconnaître les premiers signaux de malaise chez un collaborateur
- Les obligations de l'entreprise en matière de risques psychosociaux

## **Journée 4 :**

### **Demi-journée 7 : Les moyens du CSE dans les groupements d'employeurs**

- Les moyens humains du CSE
  - Les heures de délégation : encadrement juridique et stratégique
    - Cas particulier de la pose d'heures de délégation vis-à-vis des entreprises adhérentes
  - Le statut de salarié protégé : la protection face à la modification des conditions de travail et au licenciement.
  - Liberté de circulation dans l'entreprise et chez les entreprises adhérentes

### **Demi-journée 8 : Les moyens du CSE dans les groupements d'entreprises de moins de 50 salariés (suite)**

- Les moyens techniques
  - Le local
  - La formation des élus du CSE
  - Les moyens de communication
    - Moyens donnés par le Code du travail
    - Moyens digitaux à mettre en place
    - Plan d'action de communication

## **Journée 5 :**

### **Demi-journée 9 : les harcèlements moraux, sexuels et les agissements sexistes**

- Les définitions du harcèlement moral
- Les définitions du harcèlement sexuel
- La définition des agissements sexistes
- Les obligations de l'employeur pour la prise en charge de ces agissements (y compris sur le périmètre des adhérents)

- Les moyens du CSE dans l'accompagnement des salariés

## **Demi-journée 10 : La négociation en entreprise et l'assistance des salariés à un entretien préalable**

- La négociation d'accords d'entreprises : Quelles valeurs chez les adhérents ?
- L'assistance d'un salarié à un entretien préalable à sanction pouvant aller jusqu'au licenciement.